



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STAIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE  
BOULEVARD AMBROISE CROIZAT.**

**Arrêté de police N° 79/2020 (ST) du 03 novembre 2020**

Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société THOME VRD,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le Boulevard  
Ambroise Croizat dans le cadre de travaux dans la chambre de tirage  
K2C située sur la chaussée face au N°715 du Boulevard Ambroise  
Croizat.

**ARRETE**

- Article 1** Des travaux dans la chambre de tirage K2C situé sur la chaussée face au N°715 du Boulevard Ambroise Croizat seront réalisés le lundi 09 novembre 2020 pour le compte de France Télécom.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée, la vitesse de circulation réduite à 30km/h et le stationnement interdit sur l'emprise des travaux
- Article 3** Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A le temps des travaux. Les véhicules de la société de transports de l'arrondissement de Douai resteront prioritaires sur la voie TCSP.
- Article 4** La société THOME VRD exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** La société THOME VRD dont le siège est situé route de Tilloy 62217 Beaurains  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du S.M.T.D.



Fait à GUESNAIN,  
Le 03 novembre 2020  
Le Maire,  
Maryline Lucas